



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE d'AUBAZINE

L'an **deux mil vingt cinq, le vingt sept août**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune **d'AUBAZINE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Bernard LARBRE**.

Étaient présents : M. Bernard LARBRE, M. Francis CANARD, Mme Patricia GRAFFEUIL, Mme Manuella DUCASTEL, M. Sylvain BOURGUET, M. Guillaume CHÂTEAU, M. Jacques COTSIS, M. David LOURENCEAU, Mme Angélique MANY, M. Robin MAZERM.

Étaient absents excusés : Mme Patricia LECARDERONNEL.

Étaient absents non excusés : M. Kevin MAGNIER, M. Jean-Christophe ZAK.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10

Secrétaire : M. Sylvain BOURGUET.

Arrivée de Mme Many à 19h30

Ordre du jour :

- 01 - Achat de l'ancienne boulangerie
- 02 - Aide financière pour le bénévole qui donne des cours d'anglais à l'école
- 03 - Réfection du mur de Roche Bergère
- 04 - Recensement de la population
- 05 - Eboulement canal des Moines - demande de subvention au conseil départemental
- 06 - Affaires diverses

Compte rendu de la dernière réunion adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-046 : Achat de l'ancienne boulangerie

M. le maire rappelle au conseil municipal, que suite à la dernière réunion du conseil municipal, il a fait une offre à hauteur de 130 000 €.

Cette proposition a été refusée par les héritiers.

M. le maire propose de faire une nouvelle offre à hauteur de 140 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Valide la proposition d'achat à hauteur de 140 000.00 € HT

Autorise M. le maire à signer tout document relatif à cette opération.

9 VOTANTS, 9 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-047 : Aide financière pour le bénévole qui donne des cours d'anglais à l'école

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'allouer une aide financière à Simon Pittaway qui donne des cours d'anglais aux élèves de l'école d'Aubazine de façon bénévole pour le remercier de son implication.
Il propose le versement d'une aide 500 €.

De son côté, M. Pittaway ne souhaite pas recevoir d'indemnité mais propose que la somme envisagée serve plutôt à financer l'achat d'un arbre ou participe à une sortie scolaire éducative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Valide l'achat d'un arbre

Décide que le reliquat servira à participer à une sortie pédagogique

Autorise M. le maire à signer tout document relatif à cette affaire

9 VOTANTS, 9 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-048 : Réfection du mur de Roche Bergère

Arrivée de Mme Many

M. le maire informe le conseil municipal que l'association Harpau souhaite faire réaliser des travaux de réfection du mur du chemin de Roche Bergère.

Il présente le devis de Christophe MILLET à hauteur de 1 600 € HT ainsi que la location d'une pelle à LACHAUD location pour 1 716 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 9 voix pour et 1 abstention

Valide les devis ainsi présentés
Christophe MILLET : 1 600.00 €
Lachaud location : 1 716.00 € TTC

Autorise M. le maire à signer tous documents relatifs à cette opération

10 VOTANTS, 9 POUR, 0 CONTRE, 1 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-049 : Recensement de la population

M. le maire rappelle que le recensement de la population se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026.
Ce recensement est très important car le calcul de la population de référence détermine la participation de l'Etat au budget communal.

Face à la difficulté de recrutement d'agents recenseurs, M. le maire rappelle l'offre de la Poste à hauteur de 6 500 € HT.

Il informe le conseil que deux personnes se sont rapprochées du secrétariat pour postuler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Choisit un recrutement en direct

Autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

10 VOTANTS, 10 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-050 : Eboulement canal des Moines - demande de subvention au conseil départemental

M le Maire rappelle au conseil municipal que suite à l'éboulement d'une partie du Canal des Moines un diagnostic des travaux à réaliser a été effectué pour un montant total HT de 22 020 €.

M. le maire indique vouloir solliciter l'aide du Conseil Départemental pour cette opération inscrite dans le cadre du contrat de solidarité communale 2023-2025

Le financement de cette opération pourrait être assuré comme suit :

Subvention du Conseil Départemental (20%)	4 404.00€
Restant à la charge de la commune	17 616.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Fixe la dépense de réalisation à 22 020 € HT

Vote son financement de la manière suivante :

Subvention du Conseil Départemental (20%)	4 404.00€
Restant à la charge de la commune	17 616.00 €

Sollicite l'attribution d'une subvention du conseil départemental au titre du contrat de solidarité communale 2023-2025

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

10 VOTANTS, 10 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

INFORMATION : Affaires diverses

1. Point sur le personnel communal : recrutement ATSEM - 50 cv reçus, 11 personnes sélectionnées pour les entretiens qui ont eu lieu début juillet.
2. Points sur les travaux :
 - station épuration : les travaux débutent courant septembre
 - appartements école : nous sommes en attente des offres de artisans afin de procéder au choix
3. Tournage d'un téléfilm : Meurtes à Aubazine. Il aura lieu dans le mois de septembre. Le stationnement et la circulation seront perturbés. Des arrêtés ont été pris dans ce sens.
4. Tempête 25 juin 2025 : des arbres empiètent un grand nombre de chemins. Ils continuent d'ailleurs à tomber. M. le maire tient à remercier les employeurs communaux qui ont grandement oeuvré pour dégager les routes lors de la crise et qui entretiennent les chemins communaux depuis. Il rappelle que l'ONF est compétente dans certains secteurs et qu'elle seule habilitée à intervenir
5. Marché de Noël : en l'absence de Mme Lecarderonnel, en charge de ce dossier, ce point sera étudié lors d'un prochain conseil municipal.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 28 août 2025

Signature Maire, M. Bernard LARBRE

Signature M. Sylvain BOURGUET.